



**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE
DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
DU 5 OCTOBRE 2023**

Les résolutions ci-dessous seront soumises au vote des membres par voie électronique en amont et au cours de l'assemblée.

Résolution 1. Adoption d'un nouveau règlement intérieur

L'assemblée générale approuve le projet de nouveau règlement intérieur portant mise en conformité avec les dispositions de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et actualisation des procédures fédérales, avec entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2023, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire du projet de nouveaux statuts qui lui est soumis ce jour.

Cf. Projet de règlement intérieur et synthèse des évolutions apportées.

Résolution 2. Fixation du montant des cotisations et licences

L'assemblée générale approuve la création de licences spécifiques à la pratique sport adapté :

- Licence pour pratique compétitive en sport adapté au tarif de 10 euros pour les 15U et moins, et de 20 euros pour les 18U et plus ;
- Licence pour pratique loisir en sport adapté au tarif unique de 10 euros.

Et en conséquence, les modifications apportées en ce sens à la circulaire « Montant des licences et cotisations » pour la saison 2024.

Cf. Projet de circulaire « Montant des licences et cotisations » de la saison 2024.

Résolution 3. Modification du règlement financier

L'assemblée générale approuve les modifications suivantes apportées au règlement financier :

- Intégration des dispositions du règlement intérieur relatives aux questions financières : commissaires aux comptes, compte bancaire ;
- Exigence d'au moins trois de devis pour les engagements d'un montant à proposer par la commission fédérale financière au comité directeur fédéral ;
- Précisions à la marge.

Cf. Projet de règlement financier avec modifications apparentes.